

Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement - à la concertation sur le projet de liaison piétons-cycles

Crolles - Brignoud

Le projet prévoit la création d'une liaison piétons – cycles entre le parc technologique de Crolles-Bernin et la gare de Brignoud au dessus de l'autoroute A41 et l'Isère.

L'ADTC soutient ce projet utile et indispensable au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture avec la création d'une liaison piétons- cycles sécurisée, apaisée et éloignée de l'intense trafic de l'échangeur de Crolles – Brignoud.

Ce projet permettra la traversée de la vallée entre les différents pôles générateurs de déplacements : travail/achats des zones d'activités/commerciales/services de Crolles-Bernin, scolaire vers le lycée de Villard-Bonnot, et de loisirs avec le projet de voie verte le long de l'Isère. Cette liaison permettra de rejoindre en modes actifs la gare de Brignoud pour laquelle le projet de RER grenoblois prévoit une desserte par TER toutes les 15 minutes.

La liaison piétons – cycles Crolles - Brignoud

Trois itinéraires sont proposés dans cette concertation.

L'ADTC est favorable à l'itinéraire A (le trajet de référence et le plus au Sud). Cet itinéraire, certes un peu plus long que le C pour relier Crolles à Brignoud, permettra de réduire la longueur de l'ouvrage qui enjambera l'autoroute. il est plus confortable et moins long que l'itinéraire B qui nécessiterait le passage sous les bretelles de l'échangeur et permettrait seulement un gabarit réduit de 3 m de large. **La chaussée devra être réalisée en enrobé et être éclairée (avec système de détection des usagers) pour permettre une utilisation en toute saison.**

L'ADTC demande que la largeur de l'ouvrage soit de 5 m. minimum pour offrir un cadre apaisé et faciliter la cohabitation entre les usagers. Il serait souhaitable que cette liaison soit végétalisée pour l'agrémenter y compris lors de la traversée de l'autoroute (en s'inspirant des écoducs pour la faune).

L'ADTC demande que la jonction avec la Véloroute V63 (Grenoble – Chambéry) se fasse à niveau, avec une signalisation claire pour orienter les usagers vers les différents pôles du secteur (gare, commerces et services).

Les continuités piétonnes et cyclables de part et d'autres du projet

Plusieurs types d'usages seront observés sur cette nouvelle liaison (travail/achats/services, scolaires et loisirs). Sur la liaison Crolles – Brignoud, il serait important que les cycles soient séparés des piétons pour éviter les conflits.

Le lien avec les projets autour de la Gare de Brignoud

Ce lien concerne différents autres projets :

- La suppression du passage à niveau n°27,
- Le déplacement de la gare de Brignoud avec la création d'une 3^{ème} voie plus au sud et d'un passage souterrain sous les voies à double usage (accès aux trains et traversée de la voie ferrée), pour lequel il serait souhaitable que la largeur utile du passage soit d'au moins 6 m pour une utilisation sans conflits entre les usagers du TER et les cyclistes en transit par la gare de Brignoud (lycéens habitants Crolles se rendant au lycée de Villard-Bonnot, habitants de la rive gauche se rendant dans la ZA de Bernin-Crolles...). La circulation dans le souterrain devra pouvoir se faire sans descendre de vélo avec des rampes adaptées et une séparation cycles / piétons clairement marquée.

L'ADTC émet un point de vigilance sur la continuité piétons – cycles. Cette continuité doit être garantie vers les communes de Bernin, Crolles, Frogès et Villard-Bonnot, par des aménagements larges et séparés de la circulation automobile sur les axes à fort trafic motorisé.